

Publié le 20 mai 2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLIERS-LE-BEL
(Val d'Oise)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Recueil spécial
du 20 mai 2020
N° 13/2020**

**Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°13/2020 du 20 mai 2020**

SOMMAIRE

- Arrêtés du Maire

Sont publiés les actes administratifs à caractère réglementaire.

Pour toute correspondance, s'adresser à :
Mairie de Villiers-le-Bel
Secrétariat Général
32 rue de la République
95400 Villiers-le-Bel

Directeur de la publication :
M. le Maire : Jean-Louis MARSAC

**Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°13/2020**

ARRETES DU MAIRE

Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°13/2020 du 20 mai 2020

SOMMAIRE DES ARRETES DU MAIRE

NUMERO D'ORDRE	DATE	INTITULE
201/2020	11/05/2020	Arrêté portant délégation de signature en matière d'Etat civil et d'habilitation à Monsieur GOMIS Jules - agent titulaire
202/2020	11/05/2020	Arrêté portant délégation de signature en matière d'Etat civil et d'habilitation à Madame DE ALMEIDA Leïla (née BADER) - agent titulaire

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n°201/2020

Arrêté portant délégation de signature en matière d'Etat civil et d'habilitation à Monsieur GOMIS Jules - agent titulaire

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R 2122-8 et R 2122-10,

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 05 avril 2014 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU l'arrêté n° 2019/0743 en date du 18 novembre 2019 portant titularisation de Monsieur GOMIS Jules - Adjoint administratif.

A R R E T E

Article 1 - Monsieur GOMIS Jules reçoit délégation de signature dans les conditions prévues à l'article R 2122-8 du code général des collectivités territoriales, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.

Article 2 - Monsieur GOMIS Jules reçoit délégation pour exercer toutes les fonctions d'officier d'état civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code civil.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Monsieur GOMIS Jules lequel pourra valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 3 - Monsieur GOMIS Jules est désigné, dans le cadre de ses fonctions, comme agent pouvant avoir un compte d'accès au Répertoire Electoral Unique, afin d'accéder aux seules données et informations nécessaires à la gestion des listes électorales de la commune de Villiers-le-Bel.

Article 4 - Le présent arrêté prend effet à compter du 25 mai 2020.

Article 5 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles et Monsieur le Procureur de la République.

Fait à Villiers-le-Bel, le 11 mai 2020

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC



L'agent délégué
GOMIS Jules

Notifié le 14/05/2020

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n° 202/2020

Arrêté portant délégation de signature en matière d'Etat civil et d'habilitation à Madame DE ALMEIDA Leïla (née BADER) - agent titulaire

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R 2122-8 et R 2122-10,

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 05 avril 2014 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU l'arrêté n° 2020/0225 en date du 7 avril 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame DE ALMEIDA Leïla - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

A R R E T E

Article 1 - Madame DE ALMEIDA Leïla reçoit délégation de signature dans les conditions prévues à l'article R 2122-8 du code général des collectivités territoriales, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.

Article 2 - Madame DE ALMEIDA Leïla reçoit délégation pour exercer toutes les fonctions d'officier d'état civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code civil.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Madame DE ALMEIDA Leïla laquelle pourra valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 3 - Madame DE ALMEIDA Leïla est désignée, dans le cadre de ses fonctions, comme agent pouvant avoir un compte d'accès au Répertoire Electoral Unique, afin d'accéder aux seules données et informations nécessaires à la gestion des listes électorales de la commune de Villiers-le-Bel.

Article 4 - Le présent arrêté prend effet à compter du 25 mai 2020.

Article 5 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles et Monsieur le Procureur de la République.

Fait à Villiers-le-Bel, le 11 mai 2020

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC



L'agent délégué
DE ALMEIDA Leïla
Notifié le 15/05/2020

